

Mercredi 12 Février 2020 à 14h00



La Fibre

Patricia Lecocq
Déléguée Régionale Orange
Champagne-Ardenne

Jean-Marie Demongin
Maire de Prix-les-Mézières

ont le plaisir de vous convier
au lancement de la fibre optique

Mercredi 12 février
de 14h à 18h30
Salle du Lavoir - Place Charles de Gaulle
Prix-les-Mézières

Au programme :
Présentation du nouveau réseau fibre
Quels nouveaux usages ?
Atelier technique concernant le raccordement de votre
logement



0---0---0

Samedi 15 Février 2020 à 20h30
Concert de L'orchestre d'Harmonie de
Charleville-Mézières

Salle Polyvalente de Prix-Lès-Mézières



DIRECTION MUSICALE
PHILIPPE COCU & ROMAIN DAVAZOGLU

Entrée libre - Buvette et petite restauration par la chorale CHŒURS ATOUT PRIX

Élections Municipales

Les 15 et 22 Mars 2020

Pour savoir si vous êtes réellement inscrit sur la liste électorale de votre commune :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE>

A défaut, vous pouvez demander votre inscription **Jusqu'au 7 février 2020.**

Présentez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile récent.

Le jour du scrutin, présentez-vous entre 8H et 18H, au bureau de vote
Espace Bernard Lallemand, rue des Ecolières, muni de :

- Votre carte d'électeur
- Une pièce d'identité **obligatoire**, soit :
 - 1- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
 - 2- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
 - 3- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
 - 4- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
 - 5- Carte vitale avec photographie
 - 6- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
 - 7- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
 - 8- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
 - 9- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
 - 10- Permis de conduire (en cours de validité)
 - 11- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
 - 12- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
 - 13- Si vous êtes européen : carte d'identité ou passeport délivrée par l'administration compétente de l'état dont le titulaire possède la nationalité, titre de séjour en cours de validité ou tout document mentionné aux 4 à 12.

Validité des bulletins de vote – rappel

Seuls sont valables les bulletins conformes à ceux produits par les candidats.

Sont notamment considérés comme nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

les bulletins déchirés, portant des annotations ou des signes distinctifs,

ceux qui comportent une modification dans l'ordre de présentation des candidats, une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature ;

les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;

les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe ;

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste, ces bulletins ne comptent que pour un seul.

Les bulletins blancs et les enveloppes ne contenant aucun bulletin sont comptabilisés à part et n'entrent pas non plus dans le décompte des suffrages exprimés.

En cas d'absence pensez à donner *procuration* à un électeur de la Commune.
Celles-ci sont établies par le tribunal d'instance
ou le commissariat de police.